



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE

**PPR APPROUVÉ:
18 AVRIL 2016**

PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Direction
Départementale
des territoires

Haute-Garonne

Service Risques
et Gestion de Crise

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
MARCAISSONNE - SAUNE - SEILLONNE AVAL

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

COMMUNE DE SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE

LIMITES

limite de la zone soumise à l'aléa
inondation (zone inondable)

112

Cote et isocote
de la crue de référence

ZONAGE INONDATION

Ri

Zone rouge:
Zone dite non Urbanisée
Zone dite Urbanisée - Aléa Fort

Bi

Zone Bleue:
Zone dite Urbanisée - Aléa Moyen à Faible

Ji

Zone Jaune:
Zone dite non Urbanisée - Aléa Moyen à Faible
et remblai hors d'eau en zone inondable

GHI

Zone crue historique
Zone dite Urbanisée

JTH

Zone crue historique
Zone dite non Urbanisée

Zone pour laquelle un règlement particulier est défini

Autres zones à règlement particulier

3

2

1

ECHELLE 1 / 5.000

